CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

DÈS LE 1ER JUIN 2016 !

TRI DES EMBALLAGES : LE SELECT'OM VOUS SIMPLIFIE LA VIE !

A compter du 1er juin 2016, vous pourrez déposer **tous vos emballages plastiques** dans le sac jaune ou dans le conteneur à plastique. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

ET EN PRATIQUE ?

Les nouvelles consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

1/ C'est un emballage plastique ? Déposez-le dans le sac jaune ou dans le conteneur à plastique.

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

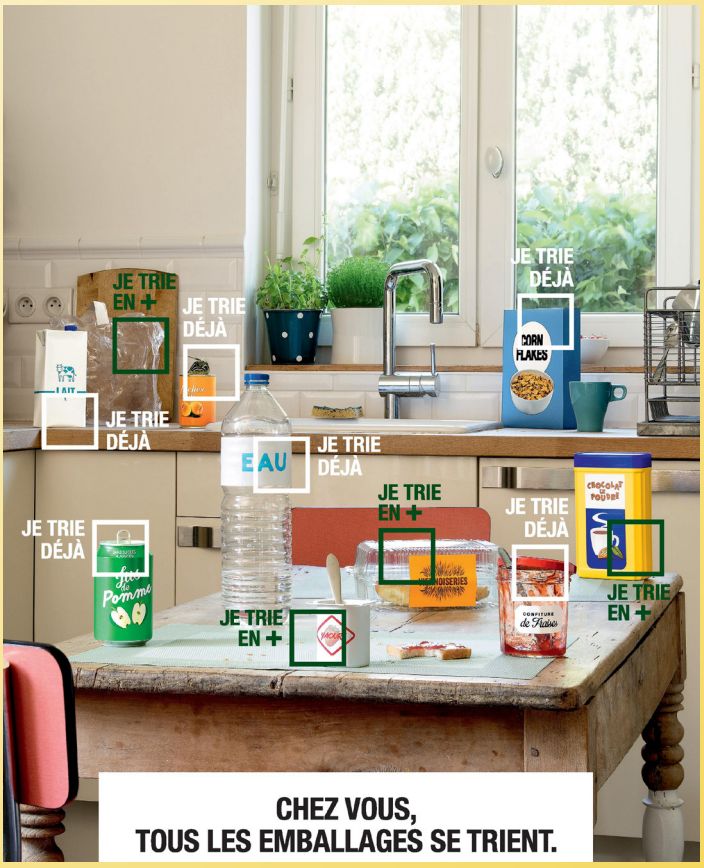

A TRIER :

Dans le sac jaune ou dans le conteneur à plastique : emballages en métal, briques alimentaires et **tous les emballages en plastique, sans exception !**
Quelques exemples :

- *bouteilles,*
- *flacons de salle de bains,*
- *bidons de lessive,*
- *pots de yaourts,*
- *barquettes de beurre, de viande,*
- *films étirables,*
- *blisters et sacs plastiques,*
- *pots de crème cosmétique,*
- *ou encore boîtes de poudre chocolatée…*

Désormais, plus de doute :
tous les emballages se trient !

SELECT'OM
Faites-vous une fleur, triez mieux !